

altereo

Altereo Délégation Urbanisme Ouest

3 rue de Tasmanie

44115 – BASSE GOULAINÉ

Tél : 02 40 34 00 53

COMMUNE DE SAINT-ROBERT DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

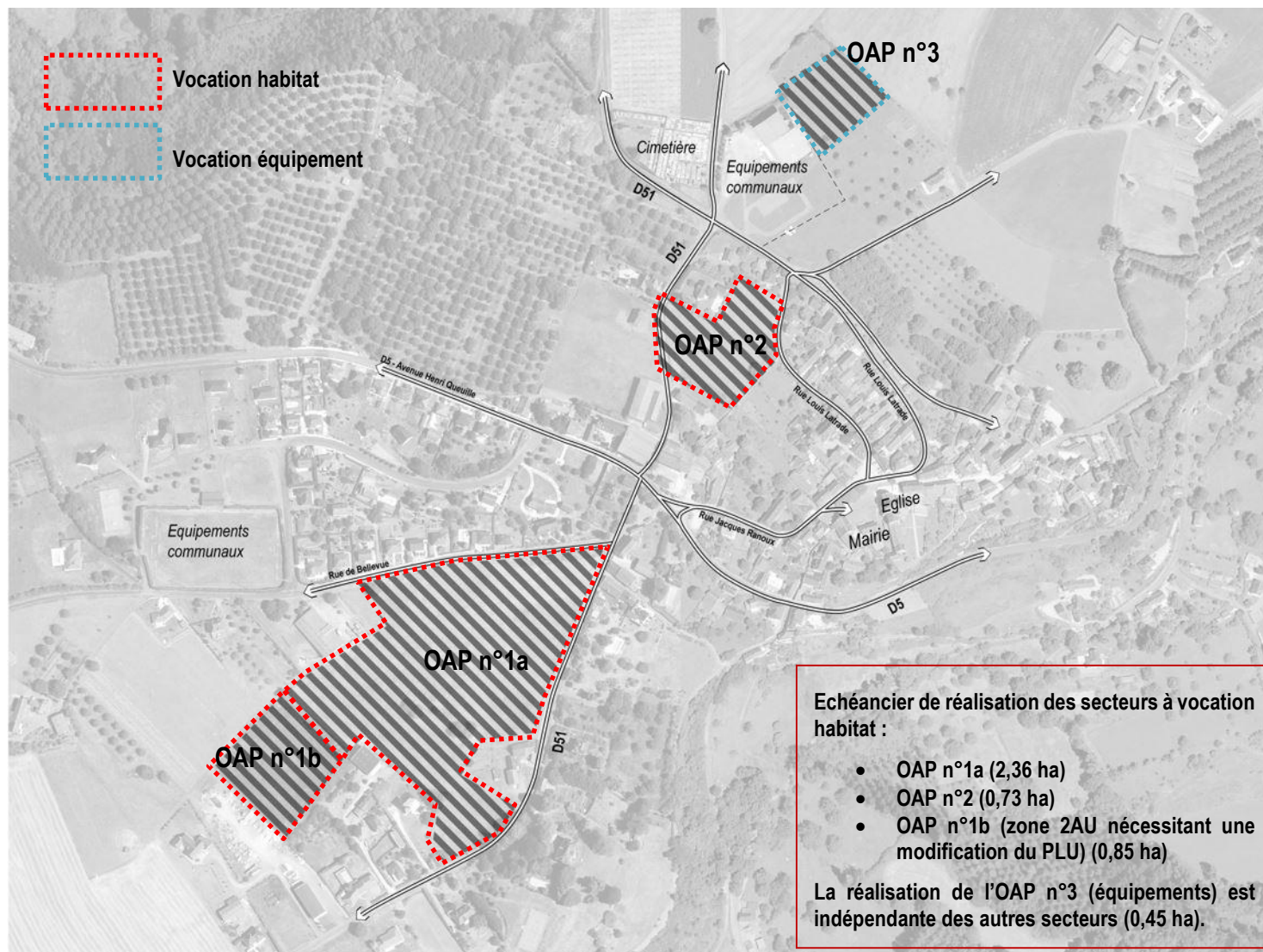
P.L.U DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)	
ARRETE LE 10.06.22	APPROUVE LE 23.06.23
Signature du Maire <i>Le Maire</i> <i>CLAUDE ACHARD</i> <i>CA</i>	



Identification du document

Élément	
Titre du document	PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)
Nom du fichier	3_OAP
Version	Approbation du PLU 23.06.23
Rédacteur	OLR
Vérificateur	
Chef d'agence	

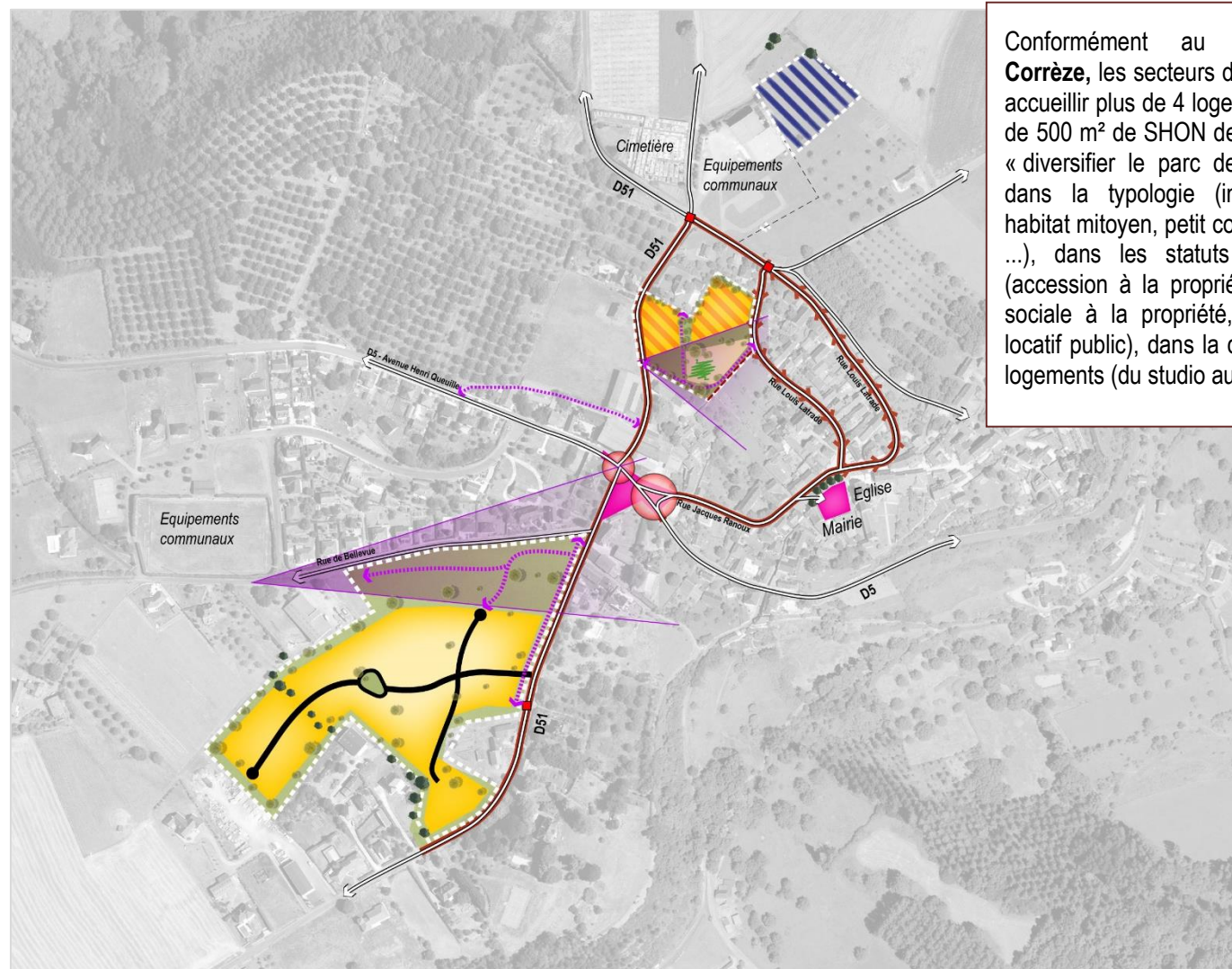
1. Périmètre d'application des orientations d'aménagement et de programmation et échéancier



2. Schémas d'aménagement et programmation

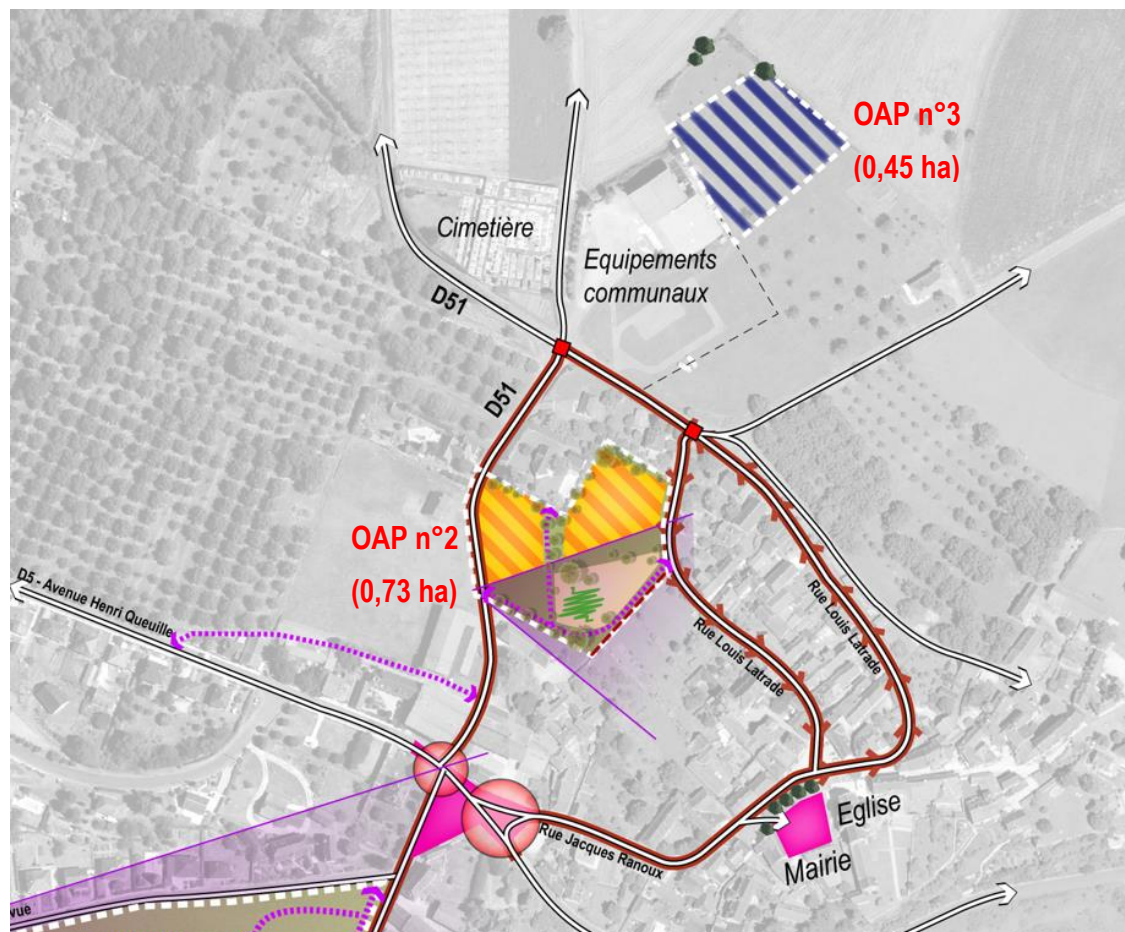
LEGENDE

-  Logements individuels
-  Logements individuels et/ou mitoyens
-  Equipements publics
-  Espace public à créer
-  Embellissement des espaces publics
-  Vues sur l'église à préserver
-  Murs traditionnels à conserver
-  Espaces verts
-  Espace de jeux collectif
-  Boisements à conserver
-  Principes de plantation
-  Principe de liaison douce (tracé indicatif)
-  Principes de desserte (tracé indicatif)
-  Carrefour à sécuriser
-  Mise en valeur et sécurisation de la voirie en espace partagé
-  Mise en sens unique de la voie Louis Latrade



Conformément au **SCoT Sud Corrèze**, les secteurs d'OAP pouvant accueillir plus de 4 logements ou plus de 500 m² de SHON devront veiller à « diversifier le parc de logements : dans la typologie (individuel pur, habitat mitoyen, petit collectif, collectif ...), dans les statuts d'occupation (accession à la propriété, accession sociale à la propriété, locatif privé, locatif public), dans la dimension des logements (du studio au T5 et plus). »

3. Zoom sur le Nord du bourg



Programmation : Environ 6 logements diversifiés

Conformément au SCoT Sud Corrèze, les secteurs d'OAP pouvant accueillir plus de 4 logements ou plus de 500 m² de SHON devront veiller à « diversifier le parc de logements : dans la typologie (individuel pur, habitat mitoyen, petit collectif, collectif ...), dans les statuts d'occupation (accession à la propriété, accession sociale à la propriété, locatif privé, locatif public), dans la dimension des logements (du studio au T5 et plus). »

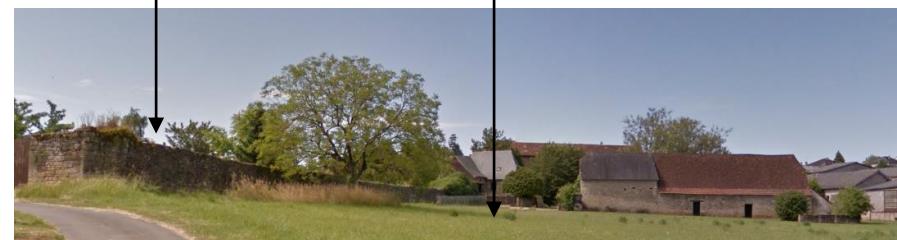
- | | | | |
|---|--------------------------------------|---|--------------------------------|
|  | Logements individuels |  | Murs traditionnels à conserver |
|  | Logements individuels et/ou mitoyens |  | Espaces verts |
|  | Equipements publics |  | Espace de jeux collectif |
|  | Espace public à créer |  | Boisements à conserver |
|  | Vues sur l'église à préserver |  | Principes de plantation |
| | |  | Principe de liaison douce |

Vue à préserver et à mettre en valeur via l'aménagement d'un cheminement doux

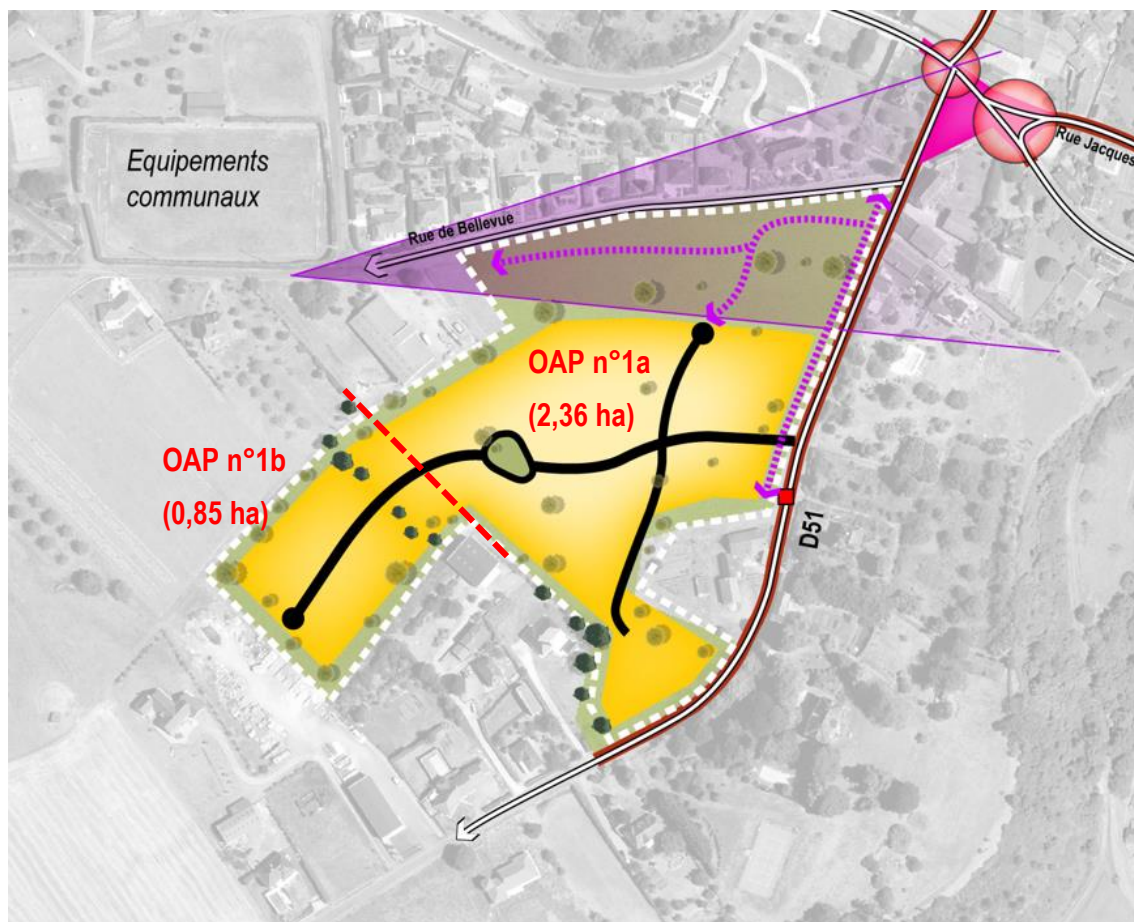


Murs à conserver

Emprise réservée à l'aménagement d'un espace public



4. Zoom sur le Sud du bourg



Programmation :

OAP n°1a : Environ 14 logements diversifiés

OAP n°1b : Environ 4 logements diversifiés

ECHEANCIER D'OUVERTURE A L'URBANISATION SUR LE SECTEUR SUD ET CONDITIONS D'AMENAGEMENT

OAP n°1a	Secteur constructibles dès approbation du PLU, sous réserve de la réalisation des équipements internes au secteur.
OAP n°1b	Secteur dont l'aménagement est conditionné à la réalisation sur le secteur 1 : - de l'intégralité des équipements internes ; - d'au moins 50% du programme de logements envisagés.

La préservation du cône de vue est imposée par l'OAP. Elle pourra cependant faire l'objet d'un traitement paysager et l'aménagement de liaisons douces ou être le support de jardins.

Conformément au SCoT Sud Corrèze, les secteurs d'OAP pouvant accueillir plus de 4 logements ou plus de 500 m² de SHON devront veiller à « diversifier le parc de logements : dans la typologie (individuel pur, habitat mitoyen, petit collectif, collectif ...), dans les statuts d'occupation (accession à la propriété, accession sociale à la propriété, locatif privé, locatif public), dans la dimension des logements (du studio au T5 et plus). »